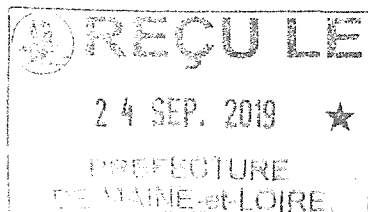


POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS



COMITE SYNDICAL

Séance du 16 septembre 2019

14 heures 30

Délibération n°1 - AMENAGEMENT – PROJET DE LANCEMENT D'UNE ENQUETE MENAGES DEPLACEMENTS

M. Christophe BECHU, Président, expose :

Contexte et Objectifs d'une nouvelle enquête ménages déplacements :

Les enquêtes ménages ont pour objectif de caractériser et dimensionner les pratiques de déplacements des résidents. Standardisées à l'échelle nationale, elles ont notamment l'avantage de comparer les résultats avec des territoires similaires ou avec les enquêtes ménages réalisées précédemment sur notre territoire (1989, 1998, 2012).

La dernière enquête, conduite en 2012, avait été réalisée sur le périmètre de l'ancien Pays Loire Angers, comprenant la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole et les communautés de communes du Loir, Vallée Loire Authion et Loire Aubance.

Le nouveau périmètre du Pôle métropolitain Loire Angers est plus large mais permettrait une analyse des évolutions grâce au découpage par secteurs.

Une nouvelle enquête ménages pourrait être menée en 2020, afin de disposer d'une photographie actualisée des déplacements quotidiens des habitants du territoire, et de connaître notamment le poids des différents modes de déplacements (parts modales).

Les résultats permettraient de mieux appréhender les conséquences de la périurbanisation et de contribuer à la mise en adéquation des besoins avec l'offre multimodale de déplacements.

Ils permettent également d'alimenter les diagnostics du SCoT, des PLUi et des Plan Globaux de Déplacements notamment.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du 16 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize septembre à quatorze heures trente, les délégués du Comité Syndical du Pôle métropolitain Loire Angers, désignés par la communauté urbaine Angers Loire Métropole ou leur communauté de communes, convoqués par voie dématérialisée, le dix septembre deux mil dix-neuf, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, siège de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, 83 rue du Mail, 4900 ANGERS, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président et Mme Roselyne BIENVENU, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS

M. BECHU Christophe, Mme BIENVENU Roselyne, Mme BOBET Corinne, M. CHAUSSERET Jean, M. COCHARD Gérard, M. de VILLOUTREYS Thierry, M. DIMICOLI Daniel, M. DUPRE Bernard, M. GIRARD Jean-Jacques, M. GUEGNARD Jacques, M. LEBRUN Henri, Mme MACE Huguette, M. PAVILLON Jean-Paul, M. POQUIN Franck, Mme RAK Monique, M. ROISNE Didier, M. SAMSON Gilles, M. SAULGRAIN Jean-Paul, M. SCHMITTER Marc, Mme SOURISSEAU Sylvie, M. TREMBLAY Gérard, M. VERNOT Pierre.

ETAIENT EXCUSES

M. BERNHEIM Jean-Pierre, M. CESBRON Philippe, Mme CHARRIER Joëlle, M. CHIMIER Denis, M. GOUA Marc, M. LE BARS Jean-Yves, Mme LEVEQUE Valérie, Mme MAILLET Véronique, M. SEGUIN André, M. TAILLEFAIT Antony.

ETAIENT ABSENTS

M. ARLUISON Jean-Christophe, M. BERARDI Marc, M. BOISMORIN Gino, M. CAPUS Emmanuel, M. DAVY Jean-Luc, M. DEMOIS Jean-Louis, M. FROGER Daniel.

Les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20, 2° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS

M. GOUA Marc
Mme MAILLET Véronique
M. CHIMIER Denis
Mme LEVEQUE Valérie
M. CESBRON Philippe

NOM DES MANDATAIRES

M. BECHU Christophe
M. DIMICOLI Daniel
M. BIENVENU Roselyne
M. SCHMITTER Marc
M. GUEGNARD Jacques

Le Comité Syndical a désigné M. PAVILLON Jean-Paul, secrétaire de séance.

Le compte-rendu analytique de la séance a été affiché à la porte du Centre Administratif – 83 rue du Mail à Angers, siège du syndicat, le 18 septembre 2019.

- ⇒ Fin 2019 – Début 2020 : Lancement de la consultation et démarrage de la mission
- ⇒ 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2020 : Préparation de l'enquête
- ⇒ 4^{ème} trimestre 2020 et 1^{er} trimestre 2021 : recueil de l'enquête/réunions de suivi
- ⇒ 2^{ème} trimestre 2021 : traitement des résultats et préparation de la base par le CEREMA
- ⇒ 3^{ème} trimestre 2021 : analyse des résultats (AURA, ALM)

Après débat, le comité syndical approuve à l'unanimité le principe et les modalités précitées de lancement d'une enquête ménages déplacements (EMC²) sur le périmètre du Pôle métropolitain Loire Angers.

Le président,



Christophe BECHU

Méthodologie :

La nouvelle méthodologie appelée EMC² (« enquête coeur » ménage certifiée CEREMA) est standardisée à l'échelle nationale :

- Enquêter environ 1.5% de la population sur l'ensemble des déplacements et trajets réalisés la veille
- Recueil des données : 50 % de l'échantillon en face-à-face sur Angers Loire Métropole, 100 % par téléphone sur les communautés de communes
- Durée de la collecte de l'enquête : 12 à 15 semaines.

Une nouvelle « enquête coeur » sur le Pôle métropolitain Loire Angers

=> Périmètre : le Pôle métropolitain Loire Angers

=> Un découpage fin du territoire en différents secteurs (en moyenne 11 000 habitants par secteur)

=> Estimation du coût sur la base d'un découpage en 32 secteurs :

EPCI	Nb de secteurs	Nb habitants à enquêter	Coût estimé TTC	- Subvention Etat (20 %)	+ prestation CEREMA	Coût estimatif supporté par les EPCI
Angers Loire Métropole	26	4 690	345 000 €	- 69 000 €	+ 11 200 €	287 200 €
Anjou Loir et Sarthe	2	380	16 000 €	- 3 200 €	+ 900 €	13 700 €
Loire Layon Aubance	4	800	33 000 €	- 6 600 €	+ 1 900 €	28 300 €
TOTAL	32	5 870	394 000 €	- 78 800 €	+ 14 000 €	329 200 €

=> cette nouvelle méthodologie permettrait d'obtenir une actualisation des données en 2023/2024 à un coût moindre (environ 100 000 €) sous la forme d'une enquête « fréquence plus ».

Le portage :

⇒ Portage technique :

- Angers Loire Métropole en maîtrise d'ouvrage
- Le CEREMA en appui
- L'AURA en partenaire dans toutes les étapes de la démarche

⇒ Le financement :

- Concours financier à solliciter auprès de :
 - La Région
 - Le Département
 - Les EPCI (cf. tableau) ci-dessus
 - L'Europe dans le cadre du programme LEADER

Le calendrier possible :

POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS



COMITE SYNDICAL

Séance du 16 septembre 2019

14 heures 30

Délibération n°2 -RESSOURCES HUMAINES – TITRES RESTAURANT – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE EDENRED

M. Christophe BECHU, Président, expose :

Le titre-restaurant est un titre de paiement servant à régler une partie du repas et représente une participation de l'employeur au déjeuner de ses salariés pendant leurs jours de travail.

Le personnel du Pôle métropolitain Loire Angers bénéficie du service des titres-restaurant depuis le 1^{er} janvier 2012.

Il convient de renouveler la convention de prestation de services avec la société EDENRED étant précisé que les modalités d'attribution, le montant de la participation de l'employeur et la valeur faciale des titres restaurant restent inchangés.

La durée de la convention est fixée à un an, reconductible trois fois pour une période d'un an, soit une durée maximale de quatre ans.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9

Vu la délibération du comité syndical en date du 9 janvier 2012 relative à l'attribution de titres restaurant au personnel du Pôle métropolitain Loire Angers,

Vu l'article R. 2122-8 du code de la commande publique,

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- *Autorise le Président à renouveler et signer la convention de prestations de services avec la société EDENRED ainsi que tous les documents afférents à cette décision.*
- *Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget du Pôle métropolitain Loire Angers.*

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Le président,


Christophe BECHU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du 16 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize septembre à quatorze heures trente, les délégués du Comité Syndical du Pôle métropolitain Loire Angers, désignés par la communauté urbaine Angers Loire Métropole ou leur communauté de communes, convoqués par voie dématérialisée, le dix septembre deux mil dix-neuf, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, siège de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, 83 rue du Mail, 4900 ANGERS, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président et Mme Roselyne BIENVENU, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS

M. BECHU Christophe, Mme BIENVENU Roselyne, Mme BOBET Corinne, M. CHAUSSERET Jean, M. COCHARD Gérard, M. de VILLOUTREYS Thierry, M. DIMICOLI Daniel, M. DUPRE Bernard, M. GIRARD Jean-Jacques, M. GUEGNARD Jacques, M. LEBRUN Henri, Mme MACE Huguette, M. PAVILLON Jean-Paul, M. POQUIN Franck, Mme RAK Monique, M. ROISNE Didier, M. SAMSON Gilles, M. SAULGRAIN Jean-Paul, M. SCHMITTER Marc, Mme SOURISSEAU Sylvie, M. TREMBLAY Gérard, M. VERNOT Pierre.

ETAIENT EXCUSES

M. BERNHEIM Jean-Pierre, M. CESBRON Philippe, Mme CHARRIER Joëlle, M. CHIMIER Denis, M. GOUA Marc, M. LE BARS Jean-Yves, Mme LEVEQUE Valérie, Mme MAILLET Véronique, M. SEGUIN André, M. TAILLEFAIT Antony.

ETAIENT ABSENTS

M. ARLUISON Jean-Christophe, M. BERARDI Marc, M. BOISMORIN Gino, M. CAPUS Emmanuel, M. DAVY Jean-Luc, M. DEMOIS Jean-Louis, M. FROGER Daniel.

Les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20, 2° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS

M. GOUA Marc
Mme MAILLET Véronique
M. CHIMIER Denis
Mme LEVEQUE Valérie
M. CESBRON Philippe

NOM DES MANDATAIRES

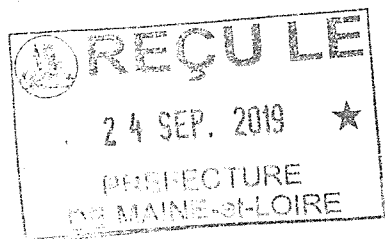
M. BECHU Christophe
M. DIMICOLI Daniel
M. BIENVENU Roselyne
M. SCHMITTER Marc
M. GUEGNARD Jacques

Le Comité Syndical a désigné M. PAVILLON Jean-Paul, secrétaire de séance.

Le compte-rendu analytique de la séance a été affiché à la porte du Centre Administratif – 83 rue du Mail à Angers, siège du syndicat, le 18 septembre 2019.

POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS

COMITE SYNDICAL



Séance du 16 septembre 2019

14 heures 30

Délibération n°3 - PROGRAMME EUROPEEN LEADER – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION ET LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2019

Madame Roselyne BIENVENU, Vice-Présidente, expose

Le Pôle métropolitain Loire Angers, en tant que structure porteuse du GAL Loire Angers et Layon, est chargé d'animer et gérer un programme européen Leader. 0,80 ETP sont consacrés à cette mission.

Le programme prévoit une fiche-action ciblée sur le soutien à l'animation du dispositif et aux frais de fonctionnement assumés par le Pôle métropolitain Loire Angers.

Aussi il convient de déposer un dossier de demande de subvention FEADER pour l'année 2019, sur la base du plan de financement suivant :

Dépenses		Ressources	
Frais d'animation	43 188,60 €	FEADER-Leader	39 733,51 €
Frais de structure (forfait 15% des frais d'animation)	6 478,29 €	Autofinancement	9 933,38 €
total	49 666,89 €		49 666,89 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, et en particulier l'article L.5711-1 et suivants,

Vu la convention du GAL Loire Angers et Layon signée, en date du 11 janvier 2016, précisant les modalités de mise en œuvre de leur programme LEADER, et ses avenants n° 1 du 27 février 2018, n° 2 et 3 du 30 mai 2018,

Vu les statuts du syndicat mixte du Pôle métropolitain Loire Angers, structure porteuse du GAL Loire Angers et Layon,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du 16 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize septembre à quatorze heures trente, les délégués du Comité Syndical du Pôle métropolitain Loire Angers, désignés par la communauté urbaine Angers Loire Métropole ou leur communauté de communes, convoqués par voie dématérialisée, le dix septembre deux mil dix-neuf, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, siège de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, 83 rue du Mail, 4900 ANGERS, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président et Mme Roselyne BIENVENU, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS

M. BECHU Christophe, Mme BIENVENU Roselyne, Mme BOBET Corinne, M. CHAUSSERET Jean, M. COCHARD Gérald, M. de VILLOUTREYS Thierry, M. DIMICOLI Daniel, M. DUPRE Bernard, M. GIRARD Jean-Jacques, M. GUEGNARD Jacques, M. LEBRUN Henri, Mme MACE Huguette, M. PAVILLON Jean-Paul, M. POQUIN Franck, Mme RAK Monique, M. ROISNE Didier, M. SAMSON Gilles, M. SAULGRAIN Jean-Paul, M. SCHMITTER Marc, Mme SOURISSEAU Sylvie, M. TREMBLAY Gérard, M. VERNOT Pierre.

ETAIENT EXCUSES

M. BERNHEIM Jean-Pierre, M. CESBRON Philippe, Mme CHARRIER Joëlle, M. CHIMIER Denis, M. GOUA Marc, M. LE BARS Jean-Yves, Mme LEVEQUE Valérie, Mme MAILLET Véronique, M. SEGUIN André, M. TAILLEFAIT Antony.

ETAIENT ABSENTS

M. ARLUISON Jean-Christophe, M. BERARDI Marc, M. BOISMORIN Gino, M. CAPUS Emmanuel, M. DAVY Jean-Luc, M. DEMOIS Jean-Louis, M. FROGER Daniel.

Les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20, 2° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS

M. GOUA Marc
Mme MAILLET Véronique
M. CHIMIER Denis
Mme LEVEQUE Valérie
M. CESBRON Philippe

NOM DES MANDATAIRES

M. BECHU Christophe
M. DIMICOLI Daniel
M. BIENVENU Roselyne
M. SCHMITTER Marc
M. GUEGNARD Jacques

Le Comité Syndical a désigné M. PAVILLON Jean-Paul, secrétaire de séance.


Le compte-rendu analytique de la séance a été affiché à la porte du Centre Administratif – 83 rue du Mail à Angers, siège du syndicat, le 18 septembre 2019.

Je vous propose :

- 1°) D'approuver le projet de demande de subvention et son plan de financement,
- 2°) D'autoriser le Président à solliciter une subvention FEADER pour les frais d'animation et de fonctionnement 2019 du programme Leader du GAL Loire Angers et Layon,
- 3°) D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à cette demande de subvention,
- 4°) D'inscrire au budget les crédits en section de fonctionnement.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Le président,


Christophe BÉCHU

